

Appel à soumission



# Prix jeunes chercheurs COS-FRB

## APPEL à soumission des dossiers de candidature

Date d'ouverture de l'appel : 1<sup>er</sup> juin 2020

### SOUSSION

Les propositions doivent être soumises en ligne sur le site  
<https://prixjeunecherc.sciencescall.org>

Date limite de dépôt des dossiers  
**15 août 2020, à minuit CET**

Pour toutes informations :

Contacts :

[anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr](mailto:anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr)

[marilda.dhaskali@fondationbiodiversite.fr](mailto:marilda.dhaskali@fondationbiodiversite.fr)

Sur le site de la FRB consulter

<https://www.fondationbiodiversite.fr/appe/appe-a-candidature-prix-jeune-chercheur-2020/>

Les partenaires :



## APPEL à soumission de dossier de candidature pour le Prix Jeune Chercheur COS-FRB 2020 sur des sujets relatifs à la biodiversité

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité ([FRB](#)) et son Conseil scientifique ont créé un prix en 2018, en lien avec son Conseil d'orientation stratégique ([COS](#)), pour accompagner les jeunes chercheur.euse.s qui contribuent significativement aux sciences de la biodiversité. Neuf jeunes chercheurs et chercheuses ont été récompensés lors de la première [édition en 2018](#).

En 2020, la FRB et ses partenaires du COS souhaitent renouveler cet événement.

Les jeunes chercheur.euse.s seront récompensé.e.s par une gratification de 1500€, un trophée et une communication médiatique.

La cérémonie de remise des prix aura lieu en soirée après la plénière du COS.

**Jeudi 10 décembre 2020 à, Paris**

### Table des matières

1.	Philosophie et objectifs du prix .....	3
2.	Cadrage thématique de l'appel à soumission de candidature 2020 .....	3
3.	Conditions de candidature.....	3
4.	Constitution du dossier.....	4
5.	Modalités de soumission des candidatures.....	4
6.	Conditions d'éligibilité .....	5
7.	Modalités d'évaluation et de sélection des dossiers.....	5
8.	Dotation.....	6
9.	Engagement de la fondation.....	6
10.	Engagement du lauréat.E.....	7
11.	Suspension, annulation et report du prix.....	7
12.	Une cérémonie de remise des prix en 2020.....	7
13.	Calendrier de l'appel à propositions.....	7
14.	Relation entre la Fondation et le candidat .....	8
15.	Actions de communication, traitement automatisé et protection des données personnelles.....	8
16.	Descriptif des sept axes du prix jeune chercheur 2020.....	8

## 1. PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DU PRIX

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) est une fondation de coopération scientifique dont l'un des objectifs est d'établir un partenariat durable entre les organismes publics et les entreprises dans le domaine de la recherche sur la biodiversité et des enjeux associés, telle la conservation ou encore la gestion des ressources génétiques. A ce titre, la FRB contribue à coordonner les recherches sur la biodiversité, à susciter des approches multidisciplinaires et partenariales, notamment avec les entreprises et la recherche privée, et à fédérer les moyens autour de propositions collectives sur ces enjeux.

Le Conseil d'orientation stratégique (COS) de la FRB est une structure de gouvernance originale qui siège aux côtés du Conseil d'administration (CA) et du Conseil scientifique (CS). Le COS regroupe 244 structures (mandat 2018-2021) porteuses de besoins de connaissances et de recherche sur la biodiversité. Entreprises, syndicats et fédérations professionnels, ONGs, collectivités territoriales ou encore gestionnaires d'espaces naturels, sont tous réunis autour d'un même but : relever ensemble les défis scientifiques de la biodiversité.

Ainsi en favorisant des actions de recherche en lien avec les acteurs de la société, la FRB permet aux acteurs d'utiliser les résultats issus de cette recherche pour l'action. C'est dans ce contexte qu'elle souhaite, avec l'appui du COS, valoriser et récompenser des jeunes chercheurs qui s'investissent au cœur des problématiques de recherche sur la biodiversité et des enjeux science-société associés.

**Ces prix sont ouverts tous les 2ans.**

## 2. CADRAGE THEMATIQUE DE L'APPEL A SOUMISSION DE CANDIDATURE 2020

Un appel a été envoyé auprès du COS pour connaître les structures qui souhaitent financer ces prix. Un même prix peut être financé par une à deux structures en fonction de leur engagement financier.

Sept axes sont proposés pour cette édition 2020\*

- Axe 1 – Conservation de la biodiversité dans les territoires : comment appréhender les dynamiques ?
- Axe 2 – Transition agricole et agro-alimentaire
- Axe 3 – Changements globaux et gestion durable de la biodiversité dans les territoires marins et côtiers
- Axe 4 – Changements globaux et gestion durable de la biodiversité en outre-mer
- Axe 5 – Perception et représentations de la biodiversité : leviers d'action
- Axe 6 – Impacts évolutifs (au sens darwinien) des activités anthropiques
- Axe 7 – Biodiversité et santé

*\*Le descriptif des axes est présenté en fin de document partie 16, page 8*

## 3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Ces prix s'adressent à des jeunes chercheurs français ou étrangers en fin de thèse, en post-doc ou en poste (jusqu'à 5 ans au maximum après la soutenance de la thèse. La date de la thèse sera demandée pour les candidats l'ayant déjà soutenue) dans une unité de recherche ou un laboratoire de recherche (situés en métropole ou en Outre-mer) défini comme une structure reconnue par le Hcéres ou qui emploie des chercheurs dont un membre de l'équipe d'accueil est habilité à diriger des recherches.

Pour faire acte de candidature, il conviendra d'adresser un dossier de candidature complet sur <https://prixjeunecherc.sciencescall.org> (Voir 4. Constitution du dossier p4) présentant les travaux de thèse ou du projet de recherche post-doctoral pour lequel le jeune chercheur.euse candidate.

Les candidat.e.s devront avoir eu des activités de recherche et des publications en lien avec au moins un des thèmes du prix proposés, dans lequel ils s'inscriront. Si le sujet des recherches le permet le.la candidat.e pourra postuler dans plusieurs thèmes.

C'est le.la responsable de l'unité de recherche ou l'encadrant.e qui proposera la candidature du.de la jeune chercheur.euse dans le thème choisi.

Le choix des lauréat.e.s se fera sur examen des documents demandés par le comité d'évaluation (voir partie 7 Modalités d'évaluation, p5).

Un seul dépôt sera possible par équipe d'accueil, quel que soit le nombre d'équipe dans l'unité de recherche. Donc plusieurs équipes d'une même unité de recherche peuvent proposer chacune un.e seul.e candidat.e.

Seront exclus tout personne ayant déjà été lauréate du Prix Jeune Chercheur de la FRB en 2018.

#### 4. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le.la candidat.e pourra postuler à plusieurs prix. Dans ce cas, il lui sera demandé de faire un dossier de candidature par thème auquel il postulera.

Le dossier de soumission sur la plateforme SciencesCall comprendra :

- Un formulaire de candidature dûment rempli en ligne, comprenant les renseignements administratifs,

Sur le Formulaire de soumission

- Une lettre de recommandation motivée, rédigée et signée du responsable ou de l'encadrant.e de l'unité de recherche qui héberge (ou a hébergé si les recherches sont terminées) le.la jeune chercheur.euse, expliquant en quoi cette recherche sur la biodiversité correspond à l'un des thèmes de l'appel et en donnant une appréciation du candidat proposé (5000 caractères espaces compris),
- Une lettre de candidature, rédigée par le.la candidat.e, faisant apparaître les éléments saillants des recherches (5000 caractères espaces compris),
- Un résumé vulgarisé de valorisation des travaux de recherche (thèse ou post-doc) expliquant en quoi ils sont originaux et novateurs, ce qu'ils apportent à la connaissance et/ou à l'action en faveur de la biodiversité (3000 caractères espaces compris),
- Si le.la candidat.e est en post-doc ou en poste, la présentation du projet post-doctoral ou du projet en cours (3000 caractères espaces compris),
- Une liste de publications acceptées ou en cours de soumission, avec au moins un article en premier auteur rédigé et publié (ou accepté) dans une revue internationale à comité de lecture (3000 caractères espaces compris),
- Le cas échéant une liste d'actions de transfert des résultats de recherche vers les acteurs (2000 caractères espaces compris).

Des pièces à joindre sur la plateforme SciencesCall dans « Fichiers supplémentaires » lors de la soumission

Si la thèse a été soutenue,

- une copie du rapport de soutenance,
- la copie du titre de docteur,
- Si la thèse n'a pas encore été soutenue, une lettre de l'encadrant.e précisant la date de soutenance
- Le CV du candidat (1 page recto).

Rappel important : S'il y a un dépôt de plusieurs dossiers par unité de recherche ou si le.la candidat.e postule à plusieurs prix, chaque dépôt de dossier devra être effectué séparément.

#### 5. MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

##### **Procédure de soumission en ligne sur la plateforme**

Pour être éligibles, les dossiers de candidature constitués des documents listés ci-avant devront être déposés en ligne sur le site de soumission : <https://prixjeunecherc.sciencescall.org>

Le formulaire est également téléchargeable sur le site de la FRB  
<https://www.fondationbiodiversite.fr/appe/appe-a-candidature-prix-jeune-chercheur-2020/>

Le dossier complet devra être soumis au plus tard

## 15 août 2020, à minuit CET

- Suivez pas à pas les instructions de soumission renseignées sur la page "Instructions pour la soumission"
- Téléchargez le texte de l'appel à candidature et informations en cliquant sur l'onglet « Texte appel candidature »
- Téléchargez le formulaire de soumission en cliquant sur l'onglet « Formulaire de soumission »
- Les propositions doivent être présentées par un laboratoire de recherche français public ou privé. Chaque dépôt doit être effectué séparément.

**1. Téléchargez le formulaire** pdf de soumission sur l'onglet « **Formulaire de soumission** » et renseignez-le. Tous les champs sont obligatoires et chaque champ présente un nombre maximal de caractères, espaces compris. A noter : il peut être plus simple de travailler la proposition sur un fichier texte (txt, doc...) puis de copier/coller dans le formulaire.

**2. Connectez-vous (bouton "connexion) ou créez un compte si vous n'en avez pas.**

**3. Complétez le module "Inscription" avant tout dépôt de soumission.** Celui-ci reprend les informations de création de compte et vous permet de poursuivre avec l'identification du chercheur.euse déposant encadrant le.la candidat.e et des informations sur le.la jeune chercheur.euse.

**4. Déposez votre formulaire de soumission dans le module "Mes projets soumis".** Après avoir choisi, parmi vos documents, votre formulaire de soumission complété, n'oubliez pas d'appuyer sur "**transférer**".

**5. Joignez en fichiers supplémentaires lors du dépôt de formulaire de soumission : votre CV** (1 page recto) + si la thèse a été soutenue la copie du **rapport de soutenance et du titre de docteur**.

### Contacts :

Anne-Marie LE BASTARD [anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr](mailto:anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr)

Marilda DHASKALI [marilda.dhaskali@fondationbiodiversite.fr](mailto:marilda.dhaskali@fondationbiodiversite.fr)

## 6. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les dossiers devront être soumis avant la date de clôture de l'appel sur la plateforme de soumission <https://prixjeunecherc.sciencescall.org>, au format demandé.

Seuls les dossiers complets comprenant le dossier de candidature en ligne et les pièces jointes, respectant ce présent règlement seront pris en compte.

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Toute déclaration mensongère entrainera de plein droit la nullité de la candidature.

## 7. MODALITES D'EVALUATION ET DE SELECTION DES DOSSIERS

### a) Modalités d'évaluation

Dans un premier temps, les dossiers seront examinés suivant les conditions d'éligibilité.

Ensuite, pour évaluer les dossiers soumis et éligibles, la FRB constituera un « Comité d'évaluation » composé de membres du conseil scientifique (CS), de la direction et de la présidence de la FRB, et si besoin d'experts extérieurs. Le comité d'évaluation effectuera un premier tri en fonction des critères d'éligibilité définis ci-après. Chaque dossier sera évalué de A (excellent) à C (non retenu) par deux experts du comité. Le comité ne sera pas tenu de proposer des lauréat(e)s dans chaque axe du prix au titre de cette édition si la qualité des candidatures n'est pas jugée à la hauteur de ses exigences.

Les dossiers les mieux notés seront ensuite présentés aux co-financeurs du COS pour le choix définitif des lauréats.

Le comité d'évaluation et les partenaires du COS seront souverains dans leurs délibérations. Celles-ci seront confidentielles, et susceptibles d'aucune contestation, ni d'aucun recours de quelque manière et de quelque nature que ce soit par le candidat.

### **La délibération aura lieu jeudi 1er octobre 2020**

#### **b) Critères d'évaluation des dossiers soumis et éligibles**

L'évaluation des dossiers soumis et éligibles sera réalisée selon les critères définis ci-après :

- Positionnement du sujet par rapport à la biodiversité
- Caractère innovant du travail de recherche et originalité des questions scientifiques posées.
- Qualité scientifique du travail de recherche : qualité de la démarche et de la méthodologie, importance des résultats pour l'avancée des connaissances, en cas d'approche interdisciplinaire : articulations effectives ou potentielles entre les différentes disciplines impliquées.
- Pertinence des actions de transfert et valorisations des résultats vers les parties prenantes.
- Caractère international du parcours
- Adéquation du sujet de recherche avec le thème choisi

#### **8. DOTATION**

Chaque prix comprendra :

- Une gratification de 1 500 € versée au/à la jeune chercheur.euse,
- Un trophée avec une plaque stipulant le nom de la (ou des) structure(s) attribuant ce prix,
- Une cérémonie pour la remise des prix à laquelle participeront les structures donatrices,
- Une présentation des recherches menées par les jeunes lauréat.e.s avec une mise en avant des actions de transfert des résultats lors de la cérémonie de remise des prix,
- La réalisation d'un livret qui regroupera les contributions écrites des jeunes chercheur.euse.s primé.e.e.s retenu.e.s par le comité de sélection et les témoignages des membres du COS partenaires sur la thématique du prix,
- Une communication médiatique autour de la cérémonie de remise des prix.

#### **9. ENGAGEMENT DE LA FONDATION**

Après vérification de la conformité du dossier au présent règlement, un accusé de réception sera adressé au candidat.

Tous les candidat.e.s, retenu.e.s ou pas, seront informé.e.s de leur sélection par voie électronique.

### **Publication des résultats : 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre 2020\***

La FRB s'engage à assumer la mise en valeur et la promotion du lauréat.e au moyen : d'une cérémonie, d'une actualité sur son site internet, d'un livret de présentation des lauréat.e.s, d'une information auprès de son réseau de contacts, d'une valorisation sur ses réseaux sociaux et d'une campagne de communication auprès de la presse.

Après la cérémonie et la réception des coordonnées bancaires du lauréat.e, la FRB s'engage à effectuer par virement le montant du prix.

Par l'intermédiaire de la FRB, le.la lauréat.e sera mis en relation avec le(les) partenaire(s) finançant son prix avant la cérémonie de remise des prix.

Tous les frais de déplacement du.de la jeune chercheur.euse pour assister à sa remise de prix seront pris en charge par la FRB.

## 10. ENGAGEMENT DU LAUREAT.E

Les lauréat.e.s s'engagent à être présent.e.s (*de visu* ou en visioconférence) lors de la cérémonie (Jeudi 10 décembre 2020 à Paris) pour présenter ses résultats de recherche et recevoir leur prix des mains du (des) partenaire (s) du COS. Uniquement en cas d'absence dument justifiée, le.la lauréat.e pourra, après acceptation par la direction de la FRB, se faire représenter par son encadrant.e.

Au cours de l'année suivant la remise des prix, les lauréat.e.s s'engagent à se rendre disponibles pour participer à des actions de communication initiées par la FRB et associant la(les) structure(s) partenaire(s). Des actions de communication spécifiques pourront aussi être éventuellement engagées par la(les) structure (s) partenaire(s).

Les lauréat.e.s pourront être amené.e.s à répondre à des interviews ou participer à des événements de la FRB et de ses partenaires, pour présenter leurs résultats.

Les lauréat.e.s accepteront que la FRB et son(ses) partenaires(s) utilisent leur image à des fins non commerciales dans le cadre de la promotion de ses actions et autoriseront la diffusion des captations photos et/ou vidéos réalisées en amont et lors de la manifestation sur l'ensemble des supports de communication de la FRB et son(ses) partenaires(s). A cet égard, la FRB invitera les lauréat.e.s et son(ses) partenaires(s) à participer à une séance de prise de vue.

## 11. SUSPENSION, ANNULATION ET REPORT DU PRIX

La FRB se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de suspendre, d'annuler ou de reporter l'organisation du Prix au titre de l'édition 2020 si les circonstances l'exigent ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, sans qu'elle ne puisse en être tenue responsable et sans qu'il n'en résulte un préjudice ou une perte de chance pour les candidats. Ainsi en cas d'empêchement de la cérémonie à la date prévue, la FRB se réserve le droit de reporter celle-ci.

## 12. UNE CEREMONIE DE REMISE DES PRIX EN 2020

**Les prix seront remis en soirée lors de la plénière du COS le jeudi 10 décembre 2020 à Paris** (sauf événement exceptionnel empêchant cette cérémonie).

Les lauréat.e.s sélectionné.e.s devront réaliser en public une présentation vulgarisée des recherches menées et des résultats en 180sec maximum. Cette présentation devra être assurée en langue française. Les membres du COS partenaires du prix seront également présents.

## 13. CALENDRIER DE L'APPEL A PROPOSITIONS

1<sup>er</sup> Juin -15 août : Lancement de l'appel auprès des unités de recherche

15 août à minuit CET : Date limite de dépôt des dossiers de candidatures

16 août - 30 septembre : Examen d'éligibilité des dossiers par l'équipe de la FRB sur la base des conditions énoncées ci-dessus, puis évaluation par les membres du comité d'évaluation

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre

- Matin : réunion du comité d'évaluation pour choisir les lauréat.e.s (évaluation et classement)

- Après-midi : présentation des dossiers A+, A, voire B+ lors de la réunion avec les partenaires COS et choix des lauréat.e.s

2<sup>ème</sup> semaine octobre : Communication des résultats

19 octobre- 30 novembre : Rédaction du livret et préparation du kit communication pour les membres du COS partenaires, actions de communication. Les lauréat.e.s seront sollicité.e.s pour la préparation des actions de communication.

Jeudi 10 décembre : cérémonie de remise des prix en soirée après la plénière du COS, à Paris

A partir du 11 décembre publication des résultats sur le site de la FRB et les sites des partenaires du COS

*Ce calendrier pourra évoluer si des contraintes nous y obligent.*

#### 14. RELATION ENTRE LA FONDATION ET LE CANDIDAT

En tant que besoin il est rappelé :

- Qu'aucun lien de subordination de quelque nature que ce soit n'est établi entre la Fondation et le.la candidat.e. La fondation ne peut en aucun cas et de quelque manière que ce soit, être considérée comme employeur du candidat.e, qui ne peut recevoir d'instructions que de son organisme ou laboratoire ou université de rattachement. Elle n'a aucun droit de quelque nature que ce soit sur les droits intellectuels résultats des travaux du candidat.
- Que la Prix a une vocation exclusivement philanthropique, sans rien relevant du hasard ou d'un engagement financier quelconque de la part du.de la candidat.e,
- Que la Fondation n'intervenant pas dans les problématiques de propriété et de partage éventuels des droits résultant des travaux de recherche, par conséquent sa responsabilité ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit à ce sujet.

#### 15. ACTIONS DE COMMUNICATION, TRAITEMENT AUTOMATISE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le.la candidat.e reconnaît être informé.e que les informations nominatives obligatoires le concernant sont nécessaires à sa candidature au Prix, qu'elles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé et qu'elles seront utilisées par la FRB exclusivement dans le cadre de la sélection des lauréat.e.s du Prix.

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque candidat.e, lors de sa candidature au Prix ou lors de sa remise du Prix sont soumises aux dispositions de la loi française dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

En application de ces dispositions, le.la candidat.e ou le.la lauréat.e dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de limitation, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant. Le.la candidat.e ou le.la lauréat.e dispose également du droit de retirer son consentement et d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles, y compris un droit d'opposition à ce que ces données soient traitées à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ces droits, le.la. candida.e pourra écrire à [anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr](mailto:anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr)

Enfin, le.la. candidat.e ou le.la lauréat. dispose d'un droit d'introduire une réclamation devant la CNIL.

#### 16. DESCRIPTIF DES SEPT AXES DU PRIX JEUNE CHERCHEUR 2020

Les travaux de recherche auront pu être effectués partout dans le monde du moment que l'unité de recherche ou le laboratoire de recherche (situés en métropole ou en Outre-mer) sera défini comme une



structure reconnue par le Hcéres ou qui emploie des chercheur.euse.s dont un membre de l'équipe d'accueil est habilité à diriger des recherches.

- **Axe 1 – Conservation de la biodiversité dans les territoires: comment appréhender les dynamiques ?**

Les travaux de recherche porteront sur la conservation de la biodiversité qui intègrent des notions de dynamiques – qu'il s'agisse de dynamique des populations, des écosystèmes, des flux de matières, d'énergie et d'informations, de dynamique évolutive... mais aussi des dynamiques des territoires, des pratiques, des représentations et des référentiels. Les questions traitées seront d'ordre écologique mais également éthique (éthique environnementale) et intégreront des échelles spatiales et temporelles variées. Les recherches pourront porter sur tous les écosystèmes : forêts, milieux humides, urbains, ...

- **Axe 2 – Transition agricole et agro-alimentaire**

L'agriculture joue un rôle critique : celui de subvenir aux besoins alimentaires. Elle est aussi une des activités humaines menaçant la biodiversité à toutes les échelles (couverture territoriale importante, transformation des habitats naturels, usage généralisé d'intrants) et tend à accélérer les changements globaux (gaz à effets de serre, pertes de sols). Les pratiques agricoles contemporaines menacent aussi la pérennité même de l'agriculture (dégradation de la fertilité des sols, perte de pollinisateurs, réduction de la diversité génétique). Dans ce cadre, les projets de recherche présentés devront traiter de la transition vers des systèmes de productions agricoles productifs, durables et plus respectueux de la biodiversité notamment dans un contexte large de changement climatique, d'espèces exotiques envahissantes, de maladies vectorielles, de pollutions, de lien sauvage-domestiqué etc.

- **Axe 3 – Changements globaux et gestion durable de la biodiversité dans les territoires marins et côtiers**

Deuxième domaine maritime au monde, la France a une responsabilité importante dans la sauvegarde de la biodiversité marine. Cependant, les connaissances sur l'écologie des milieux marins restent lacunaires. Pourtant, les activités humaines s'y développent (pêche, parcs éoliens...). Lorsqu'il s'agit de construire des infrastructures, les porteurs de projet étudient leurs impacts et la façon de les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser. Or, le manque de connaissances sur la biodiversité est un facteur limitant de la qualité de ces études. Elles ne permettent pas la réalisation des ouvrages les mieux adaptés aux écosystèmes et il en va de même de la planification en mer. Les recherches devront concerner la consolidation du corpus de connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes.

- **Axe 4 – Changements globaux et gestion durable de la biodiversité en outre-mer**

Les territoires d'Outre-mer sont exposés à de multiples pressions anthropiques et aux conséquences des changements globaux du fait de l'insularité de la plupart de ces territoires et des caractéristiques de leurs systèmes socio-économiques - alors même qu'il s'agit de territoires exceptionnels en termes de biodiversité. Ce sont aussi des terrains privilégiés d'étude de la biodiversité par les questions qu'ils suscitent à l'interface des enjeux de protection, d'exploitation durable et de valorisation de cette biodiversité. Les projets de recherche proposés devront aider à mieux comprendre et préserver la biodiversité ultra-marine, en visant notamment des usages plus durables.

- **Axe 5 – Perception et représentations de la biodiversité : leviers d'action**

Au sein des problématiques environnementales, la biodiversité est devenue un sujet de préoccupation mondiale croissante, mais la perception de sa globalité échappe encore à bon nombre d'acteurs qui restent confinés à un périmètre de proximité ou au souhait d'un indicateur unique, à l'instar de la tonne de CO<sub>2</sub> pour le climat. Les sujets soumis s'intéresseront à questionner les postures et les perceptions des enjeux de préservation de la nature, ainsi qu'à questionner nos liens et notre manière d'habiter le monde du vivant dans l'objectif d'identifier des leviers de mobilisation des acteurs en faveur de la conservation de la biodiversité. L'ancrage de ces questions dans des projets territoriaux est importante et sera pris en compte.

- **Axe 6 – Impacts évolutifs (au sens darwinien) des activités anthropiques**

La biodiversité est le résultat de l'évolution darwinienne des organismes - passée et présente sous l'effet de pressions de sélection variées. Les sociétés humaines ont un impact très fort sur la biosphère, en modifiant les cycles géochimiques et le climat, en transformant les écosystèmes naturels, en favorisant certaines espèces et en exploitant directement d'autres espèces. Toutes ces pressions ont des impacts évolutifs : les espèces s'adaptent aux nouvelles conditions de vie imposées par les humains ou disparaissent, ce qui, en retour, influence le fonctionnement des systèmes écologiques et peut avoir des effets importants pour les sociétés humaines. Il reste ainsi à mieux appréhender la responsabilité humaine vis-à-vis des trajectoires évolutives des organismes et de toutes les conséquences pour la biodiversité et les humains. Les projets de recherche soumis montreront une exploration de ces dynamique éco-évolutives aussi bien à travers des mécanismes fondamentaux que des aspects appliqués.

- **Axe 7 – Biodiversité et santé**

Dans un contexte de pandémie mondiale affectant gravement notre santé et nos économies, la question du lien entre la biodiversité et notre santé est plus que jamais majeure. Les travaux de recherche proposés devront s'intéresser à ces relations complexes et cruciales qu'il nous faudrait mieux comprendre pour être en mesure d'anticiper et de prévenir de telles crises par une meilleure intégration de la biodiversité dans les stratégies sanitaires par exemple dans des approches One Health et EcoHealth, les stratégies économiques et les stratégies d'aménagement du territoire, mais aussi dans les transitions démographiques et de développement qui sont attendues dans la période post-crise. Les questions de justice environnementale permettant de partager les coûts de la réduction des risques épidémiques et pandémiques, ceux de leur prévention, détection et traitement et les questions d'éthiques environnementales, avec notamment la construction et la mobilisation des valeurs utilitaires, relationnelles et intrinsèques des non-humains seront également retenus dans une approche systémique des transitions écologiques à inventer.

Membres fondateurs

